



PROJET ÉDUCATIF DE L'ACM

ÉTÉ 2026

Commune de THILAY 08800



Mairie de THILAY

19, rue de la Naux – 08800 Thilay tél :03/24/32/80/51

HABILITATION

Nom : ACM

N°organisateur : MAIRIE de THILAY

Autorisation n° 0080120 CL 000123

Adresse : 19 rue de la Naux 08800 THILAY

Tél : 03.24.32.80.51

Implantation : Pôle Scolaire

Tél : 03.24.32.80.51

✓ **Les locaux**

- 1 cuisine
- 1 salle de restauration de l'autre côté de la rue des écoles
- 2 salles d'activités avec coin bibliothèque
- Le hall d'entrée des écoles maternelles
- 1 bureau pour la directrice et l'équipe / 1 local pour le matériel volumineux
- Blocs sanitaires garçons/ filles séparés
- 1 salle pour la peinture et la sieste des petits en début d'après-midi
- 1 infirmerie proche du bureau de la directrice

✓ **L'extérieur**

- 2 cours de récréation avec préau
- Différentes aires de jeux (gare, terrain de handball et de jeux dans les « Paquis »)
- terrain de football à environ 2 km
- Travaux manuels (activités scientifiques, artistiques, nature, jouets...)
- Matériel vidéo, audio sportif et ludiques etc.,,
- Matériel : tables de ping pong, ballons, raquettes, jeux...

PRÉSENTATION

L'ACM (accueil collectif de mineurs) est un accueil communal, situé dans l'enceinte du pôle scolaire. Il est ouvert aux enfants et petits-enfants des habitants des communes de THILAY et communes voisines.

L'Accueil de Loisirs doit assurer un rôle social et éducatif auprès du jeune public accueilli.

C'est un lieu de vie à part entière pour l'éducation aux loisirs et pour la sensibilisation à la citoyenneté. Il permet d'offrir aux enfants, des possibilités de découvertes et d'enrichissements variés.

C'est un lieu d'apprentissage qui passe en grande partie par le jeu puisque ce dernier fait appel à de nombreuses notions d'éducation mentale et physique : socialisation, respect, règles, motivation, effort, imagination, plaisir ...

• **Apprentissage à la vie collective**

L'Accueil de Loisirs doit faire ressortir la richesse de la vie collective par l'éducation au respect de l'autre, à la tolérance par l'acceptation des différences pour amener l'enfant à prendre conscience de son environnement humain et matériel. La vie collective doit être organisée, le cadre de vie de qualité, les adultes référents, compétents et disponibles pour que les enfants vivent au mieux ensemble.

Pour réussir, l'équipe doit créer un climat sécurisant permettant à l'enfant de vivre des relations de confiance avec l'adulte et son entourage.

Nous souhaitons que chacun ait sa place dans la collectivité et soit respecté. C'est pourquoi nous susciterons avec l'équipe d'encadrement les occasions favorables à l'accueil d'enfants handicapés.

• **L'autonomie et la responsabilisation**

- L'Accueil de Loisirs doit aider l'enfant à développer son autonomie et sa personnalité par l'expérience personnelle. L'équipe, soucieuse de son rôle éducatif, doit offrir à l'enfant les moyens adaptés à son âge et à ses aspirations. L'Accueil de Loisirs doit également permettre à l'enfant d'apprendre à s'engager et à se responsabiliser, à exprimer ses choix en tant qu'individu au sein de la collectivité. L'équipe l'incitera à participer à la construction de L'équipe de projets. La mission de l'équipe éducative sera de mettre au service des enfants les moyens nécessaires qui leur permettront d'acquérir ces valeurs.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

• Le personnel

- ✓ Agents d'animation. Le recrutement du personnel d'animation est assuré par la Mairie de Thilay . Tout le personnel est diplômé ou en passe de l'être. La composition du personnel évolue en fonction de l'effectif qu'il reçoit. En général, elle s'établit de la façon suivante :
 - Un directrice
 - Un animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans,
 - Un animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 13 ans
- ✓ Agent d'entretien. Un agent technique est chargé de l'entretien des locaux.
- ✓ Agent de restauration. Un agent a la charge de gérer les repas et la vaisselle.

• Les modalités d'inscription

Pour inscrire un enfant, chaque parent doit se procurer un dossier d'inscription auprès de la directrice de Thilay permettant ainsi un premier contact et clarifier quelques questions qui pourraient se poser, Il lui sera demandé de fournir les pièces suivantes :

- ✓ Fiche d'inscription dûment remplie
- ✓ N° d'allocataire CAF ou autre prestataire
- ✓ Fiche sanitaire et photocopies du carnet de santé

• L'ouverture et les horaires

L'ACM ouvre ses portes durant les vacances d'été (du 06 au 31 juillet 2026) de 8h 00 à 17 h.

- ✓ Répartition par groupes
- ✓ Départ du minibus pour le ramassage des enfants extérieurs au village centre
- ✓ 8 h à 12 h : activités
- ✓ 12 h à 13 h : repas
- ✓ 13 h à 13 h 45 : temps libre
- ✓ Reprise des activités de 14 h à 16 h
- ✓ 16 h à 16 h 30 : goûter
- ✓ 16 h 30 : réunion d'enfants
- ✓ 17 h : départ échelonné des enfants

• Les partenaires

- ✓ Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)
- ✓ C.A.F
- ✓ M.S.A.
- ✓ Conseil Départemental

VIE À L'ACCUEIL DE LOISIRS

• Le rythme de vie de l'enfant

Le rythme des enfants est un élément primordial de la vie de l'Accueil de Loisirs. L'organisation de l'Accueil doit être réalisée avec le souci de permettre à chaque enfant de vivre à son rythme.

Il est important, lors de toute préparation, de prendre en compte ces éléments et de veiller à ce que la journée de l'enfant soit équilibrée en intensité par une arrivée échelonnée, un temps calme (une sieste pour les plus petits) et un dosage des activités calmes et intenses. Il faut veiller à ce que le rythme de la journée, dans son ensemble, offre des temps de récupération.

- **Les repas**

L'Accueil de Loisirs doit être un lieu où l'on prend le temps de manger une nourriture saine, équilibrée et bien préparée. Le moment du repas est un temps de récupération, d'échanges importants entre individus. Chaque enfant doit donc apprendre à goûter, à se servir, à partager.

L'adulte crée ainsi des situations éducatives où l'enfant choisit, partage et échange. Ces repas doivent permettre aux enfants de découvrir des notions de diététique et ponctuellement, de participer à l'élaboration des menus.

- **L'hygiène et la santé**

L'équipe d'encadrement doit veiller à mettre en place des règles d'hygiène indispensables à toute vie en collectivité (lavage des mains régulier) et être à l'écoute des difficultés que peuvent rencontrer les enfants dans ce domaine. Des activités spécifiques peuvent être mises en place afin de sensibiliser les enfants aux notions de rythme de vie, de nutrition et d'hygiène, et ainsi faciliter leur prise de conscience.

ACTIVITÉS

L'organisation de l'activité doit permettre à chacun d'exprimer ses désirs et de choisir son activité, d'où l'attitude déterminante de l'animateur qui doit savoir écouter, réagir, motiver et valoriser. L'importance de la participation aux projets et à l'organisation d'activités est primordiale.

- ✓ **Les activités**

- Activités sportives et physiques qui respectent le rythme de vie des enfants
- Activités techniques qui utilisent les connaissances de base des enfants, et qui favorisent l'accès à d'autres connaissances
- Activités artistiques qui développent la créativité et la recherche, ainsi que l'imagination
- Activités autour de l'environnement

- ✓ **Les sorties**

Une compagnie de bus permet d'assurer toutes les sorties programmées par l'ALSH. ✓ **La participation de tous** Il est important pour les enfants de pouvoir partager ce qu'ils vivent au sein de l'accueil. C'est pourquoi la participation des parents ou d'autres publics peut être envisagée, lors des projets d'animation particuliers (expo, spectacles, représentations...). L'action de l'équipe éducative sera de permettre une continuité dans le déroulement des activités et non pas de les enchaîner les unes derrière les autres, sans lien entre elles ; d'où la nécessité pour l'équipe de proposer des activités autour d'un thème.

COMMUNICATION

L'ACM doit communiquer aussi bien vers l'extérieur qu'en interne.

- ✓ **Favoriser le dialogue avec les parents**

L'équipe d'encadrement se doit d'être au plus près des parents, par le biais de la communication écrite ou orale, et en se montrant disponible pour répondre aux questions et aux interrogations des familles.

L'équipe proposera aux parents une réunion d'information pour la présentation des programmes, des

réunions de bilan, par exemple ✓ **Évaluations**

Des critères d'évaluation, préalablement définis par l'équipe, seront utilisés afin de dresser un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conduite par le centre. Ce bilan permettra d'apporter des modifications au projet initial, si besoin est.

Parallèlement, chaque vendredi, l'équipe d'animation fera le point sur la semaine d'activités écoulée. Durant cette réunion, l'équipe ciblera les points d'insatisfaction et nourrira une réflexion en vue

d'améliorations. A l'aide de ces évaluations, l'équipe établira un compte rendu en vue d'un bilan avec l'organisateur concernant les activités et les domaines administratif et financier.

OUTILS D'INFORMATION

✓ **Le règlement intérieur**

Lors de l'inscription de leur(s) enfant(s), les familles se voient remettre le règlement intérieur de l'ACM ; elles doivent en prendre connaissance et le signer.

✓ **Le programme d'animation**

Des plaquettes de programme d'animation sont largement affichées, distribuées dans les écoles et les mairies des communes environnantes, consultables sur le site thilay.fr

✓ **L'affichage**

Des affichages dédiés à l'ACM permettent de tenir à jour les informations utiles à la vie de l'Accueil.

✓ **Le site Facebook : ACM de Thilay**

FINALITÉS

Au vu des arguments présentés, l'ALSH , à travers son projet pédagogique devra répondre aux orientations suivantes :

- ✓ Proposer un cadre sécurisant et un lieu de vie agréable pour l'enfant et la famille,
- ✓ Permettre une souplesse d'accueil afin de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles,
- ✓ Proposer des tarifs tenant compte des revenus des familles (une triple tarification demandée par la CAF : régime de base, régime général, passeport famille),
- ✓ Offrir des activités de loisirs éducatives pour tous et accessibles au plus grand nombre,
- ✓ Favoriser l'accueil d'enfants de milieux divers par le respect des individus dans leurs différences.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- Permettre à l'enfant de vivre des temps de loisirs agréables, enrichissants et motivants
- Développer un équilibre entre des moments individuels et collectifs, en tenant compte du rythme de vie de chaque enfant
- Favoriser l'expression, la création et la mise en valeur des ressources des enfants
- Favoriser l'éveil, la découverte, l'initiation ou l'apprentissage par la pratique d'activités diversifiées
- Permettre à l'enfant de vivre des vacances en dehors de la structure familiale
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Aider à franchir, par l'ensemble de ces pratiques, un pas vers la responsabilisation et l'autonomie.

Thilay, le 30 mars 2026

Laurent Manteau,

1^{er} Adjoint , Mairie de Thilay